



La CFDT-EDUCATION ROUTIERE Déchaînée



Les ECHOS CFDT-ER : journal réaliste publié tous les trimestres

Février 2007 N° 9

Journal des IPCSR et DPCSR

EDITORIAL

Du changement ! Il nous faut du changement ! Inutile de se voiler la face, notre fonction est de plus en plus contestable telle qu'elle est exercée aujourd'hui. Elle a fait son temps, elle a eu son utilité par rapport aux besoins sociaux, aux époques et à leur population. Les ingénieurs des mines contrôlaient presque exclusivement la bonne utilisation des véhicules, les premiers inspecteurs poursuivaient cette mission en introduisant de la réglementation et un soupçon de savoir-être. L'explosion du parc automobile et la densité routière nous ont amené à nous soucier largement du comportement du conducteur par rapport à son environnement et surtout par rapport aux autres usagers !

OUI mais voilà, les procédures d'évaluation ne nous en donnent pas les moyens ! Pire, l'Etat cultive les paradoxes ; il octroie des responsabilités aux auto-écoles (A.A.C, BSR, préparation à la conduite A1) et envoie ses inspecteurs contrôler le produit final d'une formation qui elle n'est quasiment jamais surveillée et sur des bases d'évaluation restreintes et inégales ! (centres d'examen, organisation locale...).

Une nouvelle fois la CFDT-ER ose le dire et l'écrire : notre profession et nos conditions de travail doivent rapidement évoluer, sous peine de nous voir stagner, tomber en désuétude et enfin devenir complètement inutiles !

TRAGIQUE

Nous sommes tous bouleversés par ce terrible accident qui a coûté la vie à notre collègue Christelle CHAUVEL le 18 janvier 2007 à ROUBAIX. Certes, la fatalité ne peut-être exclue de ce drame ! Mais, que faisait notre collègue au milieu des bourrasques dévastatrices, en compagnie de candidats et d'enseignants de la conduite sur un morceau de trottoir ?

Nous pouvons nous interroger sur l'opportunité d'évaluer ce jour, alors qu'il était conseillé aux usagers de la route d'éviter de se déplacer ! La " Voix du Nord " écrivait le lendemain de l'accident, que le vent était tel que les élèves et les enseignants du lycée à proximité ont bénéficié d'un périmètre de sécurité pour éviter d'être blessés par les branches de peupliers qui volaient en tous sens ! Et, les candidats au permis et les inspecteurs...de quoi ont-ils bénéficié comme infrastructures pour limiter les mêmes risques ?

Rappelons nous que notre métier comporte des dangers liés à notre présence sur la route. La CFDT/ER se bat depuis des années pour que les " bouts de trottoir " ne restent plus centres d'examen ! Que seules subsistent des structures qui permettent d'accueillir décemment et avec un maximum de sécurité et d'hygiène tous les participants aux épreuves du permis de conduire. Malheureusement, ce terrible accident de travail donne raison à notre pugnacité et à notre entêtement pour obtenir sur tout le territoire des structures d'accueil aux normes exigées par le ministère du travail !

Seule la CFDT avait interpellé brusquement par ses propos choquants, le dernier CHS (comité d'hygiène et de sécurité) dans le but de faire comprendre à ses membres la pénibilité de nos conditions de travail sur la majorité des centres d'examen !

Pendant ce temps, " les mesurette " de la DSCR se poursuivent, celle-ci se congratulant dans Sécurité Routière et DDE magazine d'avoir inauguré en grande pompe un centre d'examen avec des pistes neuves à LAON dans le département de l'AIN !

**Nous n'avons qu'un mot à écrire et à dire :
INSATISFAISANT !**

Février 2007

Une nouvelle Déléguée Interministérielle : Mme Cécile PETIT



Cécile Petit, premier avocat à la Cour de Cassation et ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, a été nommée le 22 novembre 2006 en Conseil des Ministres Déléguée Interministérielle à la sécurité routière et directrice de la sécurité et de la circulation routières au Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Elle succède à Rémy HEITZ qui occupait ce poste depuis le 26 février 2003.

Cécile Petit est née en décembre 1945, mariée et mère de quatre enfants. Licenciée en droit et diplômée de l'École Nationale de la Magistrature, Cécile Petit fut nommée auditeur de justice en 1970. Juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Senlis (1972-1973), elle fut juge des enfants (1973-1979), puis premier juge des enfants au Tribunal de grande instance de Pontoise (1979-1987).

Conseiller à la Cour d'appel de Versailles (1987-1994), elle fut, ensuite, présidente de chambre à cette même Cour d'appel (1994-1995), avant de se voir confier la direction de la protection judiciaire de la jeunesse au Ministère de la Justice en novembre 1995.

Avocat général à la Cour de Cassation, affectée à la première chambre civile (1998-2006), Cécile Petit était depuis août dernier, premier avocat général à la Cour de Cassation.

Elle était membre du Conseil supérieur de la magistrature de mai 2002 à juin 2006.

BIENVENUE



Galère de la privatisation, Ou opportunité ?

Le Député Jean-Paul GARRAUD a déposé une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 03 novembre 2006 pour mettre fin au monopole de l'Etat sur le passage des examens du permis de conduire.

Il argumente que les 1500 inspecteurs sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande des usagers et propose une délégation de service public pour permettre au secteur privé de procéder au passage des épreuves !

Ainsi titrait le figaro:

Une proposition de loi pour « privatiser » l'examen de conduite

Mettre fin au monopole de l'État sur le permis de conduire : telle est l'initiative du député UMP Jean-Paul Garraud, qui vient de déposer une proposition de loi. À ce jour, seuls des fonctionnaires sont habilités à faire passer les épreuves du code et de la conduite. Mais ces examinateurs ne sont que 1 500. Un nombre insuffisant selon les représentants de la profession qui réclament la création de plusieurs centaines de postes. « Plus de 50 000 permis invalidés en 2005, des délais de huit mois avant de passer son permis : il faut assouplir le système », explique le parlementaire dont la proposition emporte l'adhésion de l'UNIC, syndicat des exploitants d'auto-écoles. Pour remédier à cette situation, Jean-Paul Garraud propose d'instituer une délégation de service public, et de recourir à du personnel privé pour faire passer les examens. Une nouvelle organisation qui serait encadrée par un conseil de surveillance. A. N.

Ce système a pour objectif de contourner l'insuffisance d'effectifs, problème que nous dénonçons régulièrement ! Ce que nous voulons à la CFDT, c'est un recrutement suffisant d'inspecteurs afin de réduire les délais de présentation trop longs de certains départements. Mais aussi et surtout, de nous permettre de diversifier nos missions !

Cette proposition emporte pourtant l'adhésion du syndicat d'auto-écoles UNIC, puisque celui-ci a élaboré un projet de refonte de l'enseignement de la conduite, qui prévoit entre autres, un changement de la mission des inspecteurs du permis de conduire. Dans les projets de ce syndicat, nous deviendrions des certificateurs qui contrôleraient l'honnêteté des tests de conduite et le bon déroulement de la formation réalisée par le privé. (ce que propose le texte visiblement en encadrant le privé par un conseil de surveillance !)

Nous ferions des visites inopinées sur lieux et sur pièces, ainsi nous serions les garants d'une formation de qualité.

Occasionnellement, nous collaborerions avec les forces de l'ordre pour la surveillance et la réalisation des tests.

Permis de « CROIRE » !

Sans aucune concertation avec les représentants du personnel, l'Administration avait élaboré un document, qui nous a été présenté très brièvement fin 2005 et sur lequel nous avons fait de nombreuses remarques, notamment qu'il était plus compliqué, plus incompréhensible et plus inadapté aux contraintes de notre fonction que le CEPC actuel ! Nous avons prédit l'échec d'un tel document, prédiction qui s'est révélée exacte dès le début de l'expérimentation.

« L' enquête d'impact » menée en direction des IPCSR concernés, des établissements d'enseignement de la conduite et des candidats a imposé **un seul constat ; conformément aux prévisions de la CFDT, aucun des groupes visés n'était satisfait de cette nouvelle formule de délivrance écrite du résultat !**

Au vu de ce bilan catastrophique, l'Administration prend enfin les mesures qui s'imposent et **fait appel « SOI-DISANT » aux organisations syndicales pour reprendre le projet à zéro,** procédé de concertation qui aurait dû être utilisé dès le départ...

Dès la rentrée, un groupe de travail " nouveau CEPC " devait reprendre sur de nouvelles bases, accompagné d'un groupe " refonte procédure d'évaluation " .

NOUS Y AVIONS CRU, QUELLE NAIVETE CAR IL N'EN EST RIEN !
PIRE ON NOUS PRESENTE UN NOUVEAU PROJET SANS CONCERTATION !

Et Seule la CFDT-ER semble s'en inquiéter !



La CFDT-ER détient le procédé technique et pédagogique qui permettrait de simplifier à l'extrême ce document, tout en supprimant la quasi totalité de nos tâches administratives. Notre projet est 100% opérationnel et pourrait être disponible en moins de six mois !

Il permettrait entre autres des :

- Gains de temps incomparables (plus de saisies minitel, plus de vérifications du « 02 », plus d'écriture manuscrite)

- Simplification à l'extrême des tâches administratives (évitant ainsi les erreurs, cadrage national .)

- LE GAIN DE TEMPS PERMET DE REALISER UN EXAMEN de « 45 MINUTES » et donc de respecter les 25 MINUTES DE CONDUITE EFFECTIVE

- REPLACER L'IPCSR DANS SON ROLE D'EXPERT TECHNIQUE etc....

A l'heure où nous nous interrogeons sérieusement sur notre avenir, à travers des propositions de loi qui ne parlent pas de privatiser les IPCSR, mais de donner des délégations de service public au privé (ce qui n'est pas la même chose),

A l'heure où il est peut être temps de s'interroger sur nos missions et sur l'intérêt et la pertinence de notre fonction, A, l'heure où de plus en plus d'IPCSR souhaiteraient réfléchir et accompagner notre évolution statutaire,

CONTINUONS D'AGIR EFFICACEMENT POUR NOTRE PRESENT !



CTPS – CSER – CCER ???

Le CTPS du 05.12.2006, dernier sous cette appellation, puisque nous devons le renommer (un CTPS ne pouvant exister au sein d'une sous-direction) a commencé par une déclaration liminaire de la CFDT. (ci-contre)

L'ordre du jour que nous avons étudié était donc le suivant :

- Appellation et attribution de la nouvelle instance, approbation du règlement intérieur.
- Présentation du projet de « repères déontologiques » pour les IPCSR et DPCSR
- Présentation du projet de programme de formation continue 2007
- Point sur le nouveau CEPC
- Questions diverses

L'ordre du jour du 07 mars est le suivant :

- Présentation du cahier des charges pour la construction ou la rénovation des centres d'examen
- Nouveaux centres d'examen en projet
- Répartition des effectifs
- Comité hygiène et sécurité
- Montant et répartition des crédits anticipés pour les frais de déplacement
- Présentation de la LOLF

Retrouvez l'intégralité du Compte rendu sur notre site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/ipcsr>

Les formations 2007 :

- **formation PL 2007** : 24 agents formés (réalisation 1^{er} semestre 2007)
 - critères retenus : besoin du service / nb d'examens PL
 - professionnalisation des missions

Il restera donc environ sur 2008 , une quarantaine d'agents à former sur le plan triennal 2005-2008 (100 agents)

Le prestataire de service restera certainement l'AFPA (mais en direct, sans passer par l'INSERR), ce prestataire étant le seul où l'Etat ne paye pas la TVA, la DSCR économise par conséquent 20% du prix des formations , pouvant être reversés ailleurs

- **remise à niveau poids lourd** : environ 50 agents (2^{ème} et 4^{ème} trimestre 2007)
- **formation de formateurs nouveau CEPC** : environ 25 personnes
- **déploiement du nouveau CEPC** : (1^{er} semestre 2007)
- **relationnel métier** : environ 310 agents formés en 2007
- **formation à la nouvelle méthode d'attribution des places d'examens** : il y a actuellement 33 départements au nouveau système, tous les départements devront y être fin 2007 (formation pour les DPCSR)
- **déontologie pour les IPCSR** : environ 15 IPCSR formés
- **déontologie pour les DPCSR** : environ 45 DPCSR
- **contrôle de l'organisation des stages « permis à points »** : environ 30 agents
- **formation nouvel AURIGE – INFOCENTRE – RAFAEL**

Ayez confiance en nous , tout se passera bien

Vous pouvez toujours y croire ...



Déclaration liminaire de la CFDT

Nous tenons à déclarer que la CFDT-ER est très déçue par la conception que l'administration se fait de la concertation !

Pour la CFDT, la concertation, d'après le Dictionnaire c'est :

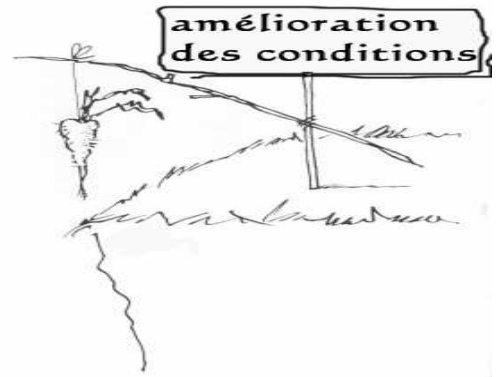
Concertation : n.f, action de se concerter, en particulier dans le domaine politique ou **social**
Préparer en commun l'exécution d'une tâche, ou d'un dessein
Se mettre d'accord pour agir ensemble

En effet, l'ouverture du dialogue social a beaucoup de mal à être appliquée à la Sous-Direction de l'Education Routière

Dans cette Sous-Direction les promesses sont faites **pour ne pas être tenues** :

- Les formations de déontologie commencent avant même que le document support ne soit validé par le CTPS !
- Pour le nouveau CEPC, les promesses du Sous-Directeur de mise en place d'un groupe de travail qui prendrait le temps de créer un CEPC fonctionnel n'ont pas tenu plus de 6 mois !

Alors permettez-nous mesdames et messieurs membres de ce comité d'être perplexes sur les réelles intentions de la Sous-Direction tant sur ces sujets que sur bien d'autres !



Notre *MINISTERE*, et *NOUS* !

Equipement

Vous avez parlé d'équipement, mais où donc ? Les trottoirs, les toilettes du Mac-Do, les abris bus, magnifique ! Les IPCSR oubliés dans cette rubrique



Transports

Une moyenne de 6000 km /an pour le service, des frais de déplacement ridicules et tout cela avec nos VOITURES PERSO ! Les IPCSR oubliés

Logement

Des aides quasi inexistantes : aucun logement de service, des prix qui flambent, des salaires qui stagnent, des 1^{ère} affectations souvent en région Parisienne ! Certains vivent au camping, Les IPCSR oubliés.....encore ...

Tourisme

Enfin on se rapproche de nous, on va au boulot sans rien, notre bureau ce sont nos genoux, pas d'équipement spécifique en moto et en PL pas de DOUTE, **on est bien des TOURISTES !!!**

La CFDT appelle à une journée d'actions et de grèves le 8 février

Les négociations conduites dans la Fonction publique dès 2005 ont permis à la CFDT d'obtenir des avancées en faveur des personnels :

- sur l'amélioration des carrières ,
- sur les prestations d'action sociale, et l'engagement de la mise en place immédiate d'un groupe de travail sur la catégorie B.

La Mer

Quant à celui-là, c'est bien le nôtre, si ce n'est pas au sens propre, c'est au figuré ; en effet, une chose est sûre pour notre administration, les IPCSR et DPCSR sont de la Mer.. !!!

En revanche, les réponses des gouvernements successifs en matière salariale n'ont jamais été à la hauteur de nos revendications :

- aucun accord signé depuis 2000,
- des mesures unilatérales insuffisantes pour 2006,
- aucune perspective pour 2007 ni les années suivantes

Pour exiger l'ouverture de négociations salariales dans la Fonction publique,

pour atteindre nos objectifs de rattrapage du pouvoir d'achat,

pour concrétiser les engagements obtenus du ministre sur la poursuite de la refonte des carrières,

l'Uffa CFDT appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique à une journée d'actions et de grèves le jeudi 8 février 2007.

Assurer son véhicule pour des déplacements liés à nos contraintes professionnelles afin de garantir le matériel de l'Etat...**et puis quoi encore !**

Les extensions de garantie pour couvrir cette nature de risque concernent presque exclusivement les professions libérales ou indépendantes (médecins, journalistes, v.r.p..).

Et nous, "petits" fonctionnaires de catégorie B, nous devrions en plus de l'usure infligée à nos véhicules et du peu de défraiements accordés à nos déplacements, **PAYER** une assurance pour aller desservir les centres secondaires !

A la CFDT-ER nous disons NON et catégoriquement **NON !** Nous ne souhaitons même pas rallier nos collègues du SNICA qui souhaiteraient que l'assurance nous soit remboursée sous forme de primes !

Pourquoi ?

- Parce que nos primes sont imposables!
- Car la prime d'assurance augmentera en cas de sinistre, sans que celle accordée par le ministère ne suive!
- Parce que nous serons obligés d'utiliser toujours le même véhicule...fini la moto ou une autre voiture sans ajouter une charge financière supplémentaire !

La solution :

L'Etat prend en charge l'assurance de ses biens transportés par les IPCSR dans le cadre général de leur fonction, en cas de vol et de dégradations diverses.

UNE ASSURANCE POUR "ETRE" ROULE !

IPCSR en cours d'installation en région Parisienne



PARIS,
Capitale de
La
DEBROUILLE !

STRASBOURG le, 10 JANVIER 2007



M.Olivier DEBLIQUIS
Responsable National CFDT-ER

A

Mme Aude Dufourmantelle
Directrice de la DGPA

Madame la Directrice,

La CFDT Education Routière souhaite réaborder avec vous la difficulté liée aux premières affectations en région parisienne qui sont nombreuses et rarement souhaitées par les inspecteurs du permis de conduire qui s'y retrouvent.

L'épreuve de la première affectation dans des secteurs à forte densité où les centres d'examen aménagés font souvent défaut, est encore accentuée par un coût de la vie élevé.

Les loyers, les déplacements avec des véhicules personnels dont la charge est plus importante (assurances, usure, carburant) mettent les agents dans des situations financières délicates.

La distorsion importante de niveau de vie entre la région parisienne et une grande partie de la province, crée des inégalités de traitement entre les agents de grades identiques.

Dans un contexte économique peu favorable à l'ensemble des inspecteurs, ceux qui exercent en région parisienne cumulent les difficultés, ce qui participe à l'érosion rapide de leur motivation.

La CFDT/ER souhaite que des mesures d'encouragement et de compensation financières soient mises en oeuvre sous la forme de primes "de vie chère", celles-ci devant être significatives et étudiées pour réellement aider les agents à vivre décemment, voire à faire le choix d'une carrière parisienne.

Nous nous tenons à votre disposition pour trouver une solution à un problème qui à maintes fois été abordé par notre organisation syndicale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération distinguée.

signé

COPIE : Mme Cécile PETIT
Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière

AUGMENTATION DE SALAIRE

Ipcsr 3 ^{ème} classe	Indice avant	Indice après	Augmentation brute / mois
1 ^{er} échelon	290	297	30.8 €
2 ^{ème}	298	303	22 €
3 ^{ème}	306	319	57.2 €
4 ^{ème}	317	325	35.2 €
5 ^{ème}	324	339	66 €
6 ^{ème}	335	352	74.8 €
7 ^{ème}	349	362	57.2 €
8 ^{ème}	360	370	44 €
9 ^{ème}	377	383	26.4 €
10 ^{ème}	394	395	4.4 €
11 ^{ème}	417	418	4.4 €
12 ^{ème}	438	439	4.4 €
13 ^{ème}	462	463	4.4 €

**ON Y EST ! le protocole
« Jacob » impulsé et signé
par la CFDT seule ,
commence à être appliqué !**

60 € / mois

C'est la bonne surprise que vient d'avoir un IPCSR du Rhône sur sa fiche de paye du mois de décembre !

Cet IPCSR 3^{ème} classe, au 6^{ème} échelon est ainsi passé de l'indice 335 à **352 soit 17 points d'indice de + !**

La CFDT a négocié et OBTENU une augmentation de votre salaire, ce qui comptera bien entendu pour votre retraite !

Ce qui n'est pas le cas des primes.

Cette augmentation de salaire, induit également de fait l'augmentation de votre prime de rendement qui est indexée sur votre salaire !

L'accord « JACOB » concerne près de 70% des IPCSR, tous ceux qui sont en 3^{ème} classe.

Ceci n'était qu'un point de départ, la CFDT va tout mettre en œuvre pour obtenir la revalorisation des 2 autres classes.

Ces montants prennent effet au 1^{er} Décembre 2006, avec effet **RETROACTIF !** alors surveillez bien vos fiches de paye !

Avec l'augmentation des **nuitées à 60€ payées forfaitairement** que nous vous avons annoncée le 14.11.06, l'année commence bien grâce aux revendications de la **CFDT !**

Nous ne comptons pas nous arrêter là !
2007 doit devenir une **ANNEE DETERMINANTE !**

PASSER SON PERMIS EN FRANCE ! QUELLE GALERE.....



La conclusion de Caradisiac :

“Le permis en France coûte cher et l’obtenir n’est pas évident. La tentation est grande de partir à l’étranger pour le décrocher plus facilement et à moindre coût.

Les inconvénients : il est théoriquement nécessaire de séjourner au moins six mois dans le pays où vous avez passé le permis et pour certains, parler un peu la langue.

Faut-il pour autant encourager cette pratique? Avec des formations au rabais, ne prend-t-on pas le risque d’apprendre à mal conduire?

Ces questions seraient véritablement pertinentes si la formation en France était exempte de tout reproche!”

Alors de nombreux candidats lâchent les rames et partent à l'étranger!

Une enquête de Caradisiac, dans 13 pays différents leur permet d’affirmer : “Vous souhaitez que votre permis ne vous revienne pas cher et vous espérez l’avoir facilement? Il existe une combine qui fait fureur actuellement : passer son permis à l’étranger et l’échanger ensuite contre un permis français!”

Un exemple éloquent :

Samia a passé son permis en Tunisie. Cette étudiante, âgée d’une vingtaine d’années, a échoué plusieurs fois au code en France. Découragée, elle décide de tenter sa chance à l’étranger. En Tunisie, Samia obtient son code et sa conduite en 1 mois pour 200 euros tout compris. Samia donne l’exemple d’une question posée lors du code “sur des trajets courts, est-il obligatoire de mettre sa ceinture?” OUI : A – NON : B. Tous les apprentis à la conduite français répondraient A, en Tunisie la bonne réponse est B!

Pour obtenir son code là-bas, il faut oublier les notions de sécurité routière qui existent chez nous. Au maghreb ce sont d’autres modes de vie et les gens sont habitués à se passer de ceinture.

Le jour de la conduite Samia sait qu’il faut glisser un petit billet à l’inspecteur, qui ne la fera conduire que 10 minutes!

Ensuite pour réussir à échanger son permis étranger contre un permis français, il faut pour une personne de nationalité française comme Samia, un justificatif prouvant que son séjour en Tunisie a duré au moins 6 mois! Oui mais, Samia n’est restée que deux mois. Qu’à cela ne tienne, Samia s’arrange avec une entreprise locale pour obtenir un certificat de stage de la durée nécessaire pour l’échange. Désormais, elle roule en toute impunité avec son permis français, même si elle ne maîtrise pas correctement la conduite. Samia a indiqué cette combine à des amis et ces derniers vont en faire autant, se poursuivra ensuite le “téléphone arabe”.

LE SNICA-FO L'ADMET !

La CFDT fait bouger les choses

Même si la manière est indirecte, le snica reconnaît que grâce aux accords Jacob, donc grâce à la CFDT, 55% des ipcsr ont touché une **revalorisation salariale de 718 Euros brut !**

La CFDT prouve une nouvelle fois son efficacité dans la négociation; au lieu de tout renvoyer en bloc ou de claquer la porte, elle avance pas à pas vers les autres négociations qui permettront aux autres 45% des ipcsr d’obtenir également une augmentation de leur pouvoir d’achat.

La CFDT n’exclura jamais les actions fortes, mais celles-ci seront mesurées, calculées pour que leur efficacité ne soit pas compromise par des sacrifices financiers inutiles ou trop lourds pour les agents ; comme ce fut le cas pour la grève du snica-fo de 2002, contre l’entrée en DDE, alors que tous aujourd’hui considèrent que cela a amélioré les conditions de travail des agents ! Même si des améliorations restent à obtenir, nous sommes bien d’accord... La CFDT qui militait pour l’entrée en DDE avait donc vu juste !



SALAIRES : appel à la grève le 8 février dans toute la Fonction Publique

Aucun accord salarial n'a été signé depuis 1998

Le dernier accord salarial signé par la CFDT l'a été en 1998. Il portait sur la période 1998/2000 et a permis à son terme quelques gains de pouvoir d'achat.

Depuis, les mesures unilatérales prises par le gouvernement ont conduit à des pertes estimées quasiment à 7% de notre pouvoir d'achat. Les annonces du Ministre de la Fonction Publique d'une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,8% au 1^{er} février 2007 au lieu des 0,5% initialement prévus ne changent rien.

Cette mesure censée rattraper le niveau d'inflation de 2006, évaluée à 1,5% est d'autant plus loin de faire le compte, que l'indice INSEE qui sert de référence prend mal en compte la composition des dépenses des ménages modestes, notamment en matière de logement ou de transports.

On est loin des demandes de la CFDT en matière salariale

À l'Équipement la situation sur les salaires est particulièrement préoccupante car les agents doivent faire face à des dépenses liées aux mobilités imposées. Dans de nombreux cas aucune mesure concrète n'est prise pour compenser les surcoûts supportés par les agents.

L'action syndicale a permis quelques avancées, notamment à travers les accords sur le catégoriel et le social signés par la CFDT. Le relèvement des bas de grille, le rajout d'un 11^{ème} échelon aux échelles 3, 4 et 5, la création de l'échelle 6, la refonte des 9 premiers échelons du B type, les primes de sommet de corps, l'amélioration des flux de promotions, le CESU (Chèque Emploi Service Universel)... sont autant de mesures concrètes qui se traduiront par des améliorations immédiates pour certains et à terme pour tous !

L'action syndicale est aujourd'hui indispensable sur les salaires

Parce que le contentieux sur les salaires s'aggrave, la CFDT appelle les personnels de l'Équipement à se mobiliser dans une action de grève et de manifestation le 8 février 2007.

Nous revendiquons la résorption de la baisse du pouvoir d'achat depuis 2000 (près de 7%) et l'ouverture rapide de négociations pour 2007.

Le 8 février tous en grève !

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Grâce à vos adhésions la CFDT progresse et conforte sa première place avec 889000 adhérents, actifs ou retraités . C'est sa force pour écouter, agir, négocier et obtenir des résultats, pour mieux répondre aux attentes de chacun .

La CFDT se bat pour la modernisation des services publics et les conditions de travail comme sur d'autres enjeux

Vous avez la parole ! Avec vous, la CFDT a une chance de plus de concrétiser ses ambitions !

La carte CFDT ouvre des droits à l'information : magazinesà la formation qui est gratuite pour les adhérents ; après six mois d'adhésion la caisse nationale d'action syndicale vous permet de bénéficier de l'assurance vie professionnelle, de la défense de vos droits en cas de recours et d'action juridique, d'une caisse de grève ..

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom :

Adresse :

Tel :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

Signature

A retourner auprès d'un militant CFDT

Rédaction et mise en page : Emmanuelle DAPRILE et Olivier DEBLIQUIS